



---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 12

**Votants:** 13

**Séance du 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

**Représentés:** David BOUQUIN par Michel CONDI

**Excuses:** Fabien ANDRIEU, Sylvain KURIATA

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marie-Laure PRADEILLES

---

Le procès verbal du conseil municipal du 23 Mars 2023 a été voté à l'unanimité.

Objet: Vote du Budget Primitif 2023 - Lotissement - 2023D018

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ainsi que l'affectation du résultat 2022 ont été votés le 23 Mars 2023.

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif 2023 du lotissement la Boriette** qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- *Dépenses :* 221 410.91 €

- *Recettes :* 221 410.91 €

**Section d'Investissement :**

- *Dépenses :* 201 455.00 €

- *Recettes :* 201 455.00 €

*Adopté à l'unanimité (à main levée)*

Interventions orales des élus : Monsieur le maire et Madame Moutte donne des explications sur le budget lotissement.

Les terrains vendus dans l'année se retrouvent sur la ligne 7015.

Les élus souhaiteraient rencontrer Monsieur Bruguière afin d'avoir des explications sur les différences entre dépenses et recettes, TVA et TVA sur marge.

La règlementation TVA n'est pas claire pour l'ensemble des élus, elle a pour effet de creuser le déficit sur le lotissement au fil des ventes.

Objet: Vote Budget Primitif 2023 - Commune - 2023D019

Dans sa séance du 23 Mars 2023 le conseil municipal avait approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2022 et voté l'affectation du résultat 2022.

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif 2023 de la Commune** qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- *Dépenses* : 845 581.69 €

- *Recettes* : 845 581.69 €

**Section d'Investissement : (RAR Inclus)**

- *Dépenses* : 571 000 €

- *Recettes* : 571 000 €

***Adopté à l'unanimité (à main levée)***

Interventions orales des élus : Demande d'explications sur les comptes suivants :

657358 : École de musique

65748 : subventions

657363 : lotissement

657358 : augmentation des frais

Les élus s'interrogent sur l'augmentation importante des charges de fonctionnement de l'école. Le budget devrait peut-être faire l'objet d'une attention plus poussée.

70876 : remboursement de la communauté de communes (déneigement, voirie)

7411 : dotations en baisse (explication à venir)

7472 : participation à l'organisation des élections présidentielles

Budget des investissements : les subventions pour l'aménagement du talus est n'ont pas encore été versées occasionnant des difficultés de trésorerie.

Les études pour le logement communal seront stoppées.

Un certain nombre de propositions au budget prévisionnel ne verront pas le jour compte tenu des difficultés que rencontre la commune pour percevoir les subventions prévues. Les opérations d'investissement devraient être réduites.

Objet: Attribution subventions associations 2023 - 2023D020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2023 de diverses associations.

Monsieur BOUDET Pierre a analysé les demandes et a établi une liste de proposition. Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2022.

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

	<b>Demandé en 2023</b>	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Accordé en 2023</b>
Association SPORTONIC	200 €	12	12	0	0	200 €
ALSA Bouldoire	400 €	13	13	0	0	400 €
Association sportive de l'école	3 000 €	13	13	0	0	3 000 €

Visiteuses médicales établissements hospitaliers	200 €	13	13	0	0	200 €
Twirling Club	200 €					
Association Sports loisirs Handicap	250 €	13	13	0	0	250 €
Trek and Bike	1 000 €	12	13	0	0	1 000 €
TOTAL	5 250 €					5 250 €

M. Rémi ANDRE ne prend pas part au vote de la demande de subvention de l'association Sportonic.  
Mme Isabelle CATALANO ne prend pas part au vote de la demande de subvention de l'association Trek and Bike

Après délibération, le conseil municipal APPROUVE l'attribution des subventions indiquées ci-dessus.

### Interventions orales des élus

Discussion autour de l'attribution des sommes pour les subventions aux associations, principalement celle attribuée à l'association des parents d'élèves de l'école de Montrodât. Quelle est la réalité financière de l'association ? Ses besoins sont-ils si importants ?

#### Objet: Amende de police 2023 - 2023D021

Dans le cadre de la répartition des amendes de police une subvention peut être attribuée aux communes pour le financement d'aménagement de sécurité sur les voies communales.

Monsieur le Maire propose de sécuriser un virage très dangereux à la sortie sud du village dont la visibilité est réduite et qui surplombe 2 maisons d'habitation.

Un devis estimatif a été établi par l'entreprise SOMATRA pour un montant de 8 240 € HT et 9 888 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Solliciter une subvention maximum dans le cadre de la répartition des amendes de police 2023.
- Prévoir la pose de ces glissières.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

**La secrétaire de séance,  
Marie-Laure PRADEILLES**

**Le Maire,  
Rémi ANDRE**